DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 43

MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE CONTROLE DES EAUX DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT FERRAND - REGULARISATIONS 2020 ET PREVISIONS 2021

Historiquement, le laboratoire de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand effectuait des analyses de la qualité de l'eau dans les établissements recevant du public (ERP) de la ville.

À l'occasion de la création de la communauté urbaine, la compétence eau et assainissement a été transférée à Clermont Auvergne Métropole, ainsi que le laboratoire et ses agents. Une convention de prestation de service a été mise en place temporairement dans l'attente d'un dispositif de mutualisation.

Conclue depuis 2019, une convention de mise à disposition de service précise désormais les conditions et les modalités d'intervention du service de contrôle des eaux (laboratoire) de la Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole au profit de la Ville de Clermont-Ferrand. À ce titre, ce service métropolitain assure le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologique de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur), dans les bâtiments ou ERP gérés par la Direction du Patrimoine Bâti, la Direction de l'Enfance et la Direction de la Petite Enfance.

La convention de mise à disposition de service descendante a été approuvée par le conseil métropolitain du 20 décembre 2019 et par le conseil municipal du 18 décembre 2019.

La convention prévoit l'élaboration d'une fiche sectorielle prévisionnelle pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration d'une fiche sectorielle de régularisation pour l'année précédente.

Il convient de régulariser le coût 2020. La régularisation s'élève à 2 223 € en faveur de la ville de Clermont-Ferrand.

Le coût prévisionnel 2021 est calculé sur la base du coût réel 2020 et s'élève donc à 14 301 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, :

- d'approuver les dispositions de la fiche sectorielle 2020 jointe en annexe afin d'effectuer les régularisations nécessaires ;

- d'approuver les dispositions de la fiche sectorielle avec le coût prévisionnel 2021 afin d'émettre les mandats correspondants.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT. 2021

Pour le Maire
l'Adjointe aux Finances,

Marion CANALÈS

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020
Mise à disposition du service «Laboratoire » de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019
Délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2019

Pour la Métropole :
Direction du Cycle de l'Eau : Madame BURGUIERE
Service mis à disposition : Laboratoire
Responsable du service : Madame CLAUZET
Référent du service mis à disposition : Madame CLAUZET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :
Directions de rattachement : Direction du Patrimoine Bâti : Madame MORISSET
Direction de la Petite Enfance : Madame MAILLOT
Direction de l'Enfance: Monsieur PRIEUR

Objet de la mise à disposition :
Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Clermont-Ferrand au Laboratoire de Clermont Auvergne Métropole visent à permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologiques de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur).

Rappel des montants prévisionnels pour l'année 2020

Prévisionnel 2020	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyse de l'eau	257	9 705 €	6 819 €	16 524 €
Total				16 524 €

Réel 2020	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyse de l'eau	276	8 188 €	6 113 €	14 301 €
Total				14 301 €

L'écart entre le prévisionnel et le réel s'élève à 2 223 euros, soit 1517 euros au titre de la masse salariale et 706 euros au titre des dépenses directes, à rembourser à la Ville de Clermont-Ferrand.

Fiche sectorielle de mutualisation -Prévisionnel 2021
Mise à disposition du service « Laboratoire » de la Direction du Cycle de l'Eau au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019
Délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2019

Pour la Métropole :
Direction du Cycle de l'Eau : Madame BURGUIERE
Service mis à disposition : Laboratoire
Responsable du service : Madame CLAUZET
Référent du service mis à disposition : Madame CLAUZET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :
Directions de rattachement : Direction du Patrimoine Bâti : Monsieur DEBUIRE
Direction de la Petite Enfance : Madame MAILLOT
Direction de l'Enfance: Monsieur PRIEUR

Objet de la mise à disposition :
Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Clermont-Ferrand au Laboratoire de Clermont Auvergne Métropole visent à permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologiques de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur).

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2021

Prévisionnel 2021	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyse de l'eau	276	8 188 €	6 113 €	14 301 €
Total				14 301 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition s'élève à 14 301 euros.